



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels de
l'Administration,
d'Inspection et de
Direction

CH/JMM/APFL n°

08 - 004

Affaire suivie par
Carole HOLLEVILLE
Chef de bureau DPAID2
Tél.
03 22 82 38 71

Affaire suivie par
Alexandre PIERRARD
Chef de bureau DPAID 3
Tél.
03 22 82 38 72

Affaire suivie par
Jacques-Manuel MOUNIER
Chef de bureau DPAID 5
Tél.
03 22 82 69 45

Fax.
03 22 82 37 69
Mél.
ce.dpaid@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Amiens, le 4 JAN. 2008

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à
Messieurs les Présidents d'université
Madame la Directrice de l'I.U.F.M. de l'académie d'AMIENS
Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs des services départementaux de l'Éducation
nationale de l'OISE, de l'AISNE et de la SOMME
Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S.
Madame la Directrice du C.R.D.P.
Messieurs les Directeurs de la D.R.D.J.S. et des D.D.J.S.
Monsieur le Délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Mesdames et messieurs les Directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les coordinateurs et délégués des
directions
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Pré-inscription au mouvement interacadémique 2008.

Cette circulaire s'adresse aux catégories de personnels suivantes :

- ✓ *adjoints administratifs des services déconcentrés*
- ✓ *infirmier(e)s*
- ✓ *adjoints techniques de laboratoire*
- ✓ *adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés*

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels souhaitant obtenir une mutation hors académie, des modalités du mouvement interacadémique.

L'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

1° PRÉ-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Les agents de l'académie d'AMIENS souhaitant rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :
<https://bv.ac-amiens.fr/pamac>

Ce service sera ouvert à compter du **14 janvier 2008**.

La date de fermeture nationale est fixée au **15 février 2008**. A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

**2° SAISIE DES VOEUX – PARTICIPATION AU MOUVEMENT
INTERACADÉMIQUE**

Après la période de pré inscription, les agents souhaitant quitter l'académie d'AMIENS, devront saisir leurs vœux sur le serveur AMAC de l'académie d'accueil.

- TRÈS IMPORTANT -

**Les agents ne pourront se connecter à AMAC
que s'ils se sont pré inscrits dans les délais impartis sur
PAMAC.**

3° CONFIRMATION DES VŒUX

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception, dont il conviendra de faire retour, par la voie hiérarchique, au rectorat de l'académie demandée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Laurent GÉRIN